

RCS : DIEPPE Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 80152 Numéro SIREN : 452 578 941 Nom ou dénomination : LHOTELLIER EAU
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2019 sous le numéro de dépôt 2472

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00

Adresse de l'entreprise : Rue ZI RUE DU MANOIR 76340 BLANGY SUR BRESLE Durée de l'exercice précédent : 12.00

Numéro SIRET* : 4 5 2 5 7 8 9 4 1 0 0 0 5 9 Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122018		N-1 31122017	
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)			AA			GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE		
						REÇU		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		LE 14 NOV. 2019	
		Frais de développement *	CX		CQ		2019B 2472	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	75 915.49	AK	30 227.03	45 688.46	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	851.76	AQ		851.76	851.76
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	204 117.91	AS	117 167.89	86 950.02	96 311.74
		Autres immobilisations corporelles	AT	713 770.36	AU	341 703.72	372 066.64	179 376.44
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	2 600.00	BI		2 600.00	2 600.00
		TOTAL (II)	BJ	997 255.52	BK	489 098.64	508 156.88	279 139.94
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	21 505.52	BM	21 505.52
En cours de production de biens	BN				BO			
En cours de production de services	BP				BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR				BS			
Marchandises	BT			99 093.00	BU	99 093.00	35 826.40	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	13 767.60	BW	13 767.60	15 120.00	
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	3 977 089.33	BY	2 227.00	3 974 862.33	2 360 050.77
	Autres créances (3)		BZ	934 440.96	CA		934 440.96	398 782.80
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
	Disponibilités		CF	27 425.86	CG		27 425.86	115 888.60
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI			
	TOTAL (III)		CJ	5 073 322.27	CK	2 227.00	5 071 095.27	2 947 174.09
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	6 070 577.79	IA	491 325.64	5 579 252.15	3 226 314.03
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LHOTELLIER EAU</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000.00)			DA	300 000.00	300 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	30 000.43	30 000.43
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	40 336.59	
	Report à nouveau			DH		(19 842.65)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	5 939.75	60 179.23
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	376 276.77	370 337.01
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	76 337.00	6 337.00
	Provisions pour charges			DQ	9 052.00	24 083.00
	TOTAL (III)			DR	85 389.00	30 420.00
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	105.60	4 653.11
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	391 453.78	275 162.85
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		7 822.72
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 797 965.17	1 148 132.37
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 195 853.43	890 329.47
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	33 997.44	13 122.14
	Autres dettes			EA	1 167 990.31	120 656.03
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	530 220.65	365 678.33
TOTAL (IV)			EC	5 117 586.38	2 825 557.02	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 579 252.15	3 226 314.03	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 830 543.78
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU							Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	7 306 051.96	FH		FI	7 306 051.96
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 306 051.96	FK		FL	7 306 051.96	7 236 197.59
	Production stockée*				FM		(557 393.00)	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	21 920.85	36 702.20	
	Autres produits (1) (11)				FQ	669.05	51.61	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 328 641.86
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(63 266.60)	(35 826.40)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 881 787.67	2 418 565.43
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 763 369.53	2 982 413.92
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	57 144.48	35 363.85
	Salaires et traitements*					FY	1 061 148.59	813 598.69
	Charges sociales (10)					FZ	420 028.01	310 133.78
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions		- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	127 786.57	93 530.87
					GB			
				GC	2 100.33	20 050.34		
			GD	385.00	16 136.00			
	Autres charges (12)				GE	6 492.54	286.97	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 256 976.12
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	71 665.74	61 304.95
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		10.36
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		10.36
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 428.99	2 020.57
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 428.99	2 020.57
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 428.99)	(2 010.21)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	69 236.75	59 294.74

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS LHOTELLIER EAU</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	3 461.00	270.91	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	2 166.67		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		2 045.00	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	5 627.67	2 315.91	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	108.00	3 303.42	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	1 216.67		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	70 000.00		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	71 324.67	3 303.42	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(65 697.00)	(987.51)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(2 400.00)	(1 872.00)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 334 269.53	6 717 884.67	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	7 328 329.78	6 657 705.44	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	5 939.75	60 179.23	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	65.29		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC			
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PENALITES RETARD REGLT FOURNISSEURS										108.00			
CESSIONS D'IMMOS										1 216.67		2 166.67	
SOLDE TIERS												3 461.00	
PROVISION REMISE EN ETAT STEP										70 000.00			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	20 246.64	KE		KF	55 668.85	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	851.76	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	180 187.49	KT		KU	23 930.42	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	14 069.20	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	416 210.48	KZ		LA	231 790.00	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	44 437.30	LC		LD	46 630.54	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	655 756.23	LO		LP	302 350.96	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 600.00	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	2 600.00	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	678 602.87	ØH		ØJ	358 019.81		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	75 915.49	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	851.76	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	204 117.91	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	14 069.20	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	39 367.16	MQ	608 633.32	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	91 067.84	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	39 367.16	NH	918 740.03	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 600.00	2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 600.00	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	39 367.16	ØL	997 255.52	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS LHOTELLIER EAU</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	20 246.64	PF	9 980.39	PG		PH		30 227.03				
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	83 875.75	QA	33 292.14	QB		QC		117 167.89				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	4 250.95	QE	1 406.92	QF		QG		5 657.87				
	Matériel de transport		QH	264 274.02	QI	71 499.27	QJ	38 150.86	QK		297 622.43				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	26 815.57	QM	11 607.85	QN		QO		38 423.42				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL III		QU	379 216.29	QV	117 806.18	QW	38 150.86	QX		458 871.61				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	399 462.93	ØP	127 786.57	ØQ	38 150.86	ØR		489 098.64				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

N° 2056
1 / 1

31/12/2018

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 600.00	UV	2 600.00	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	251.16		251.16					
	Autres créances clients		UX	3 976 838.17		3 976 838.17					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 800.00		2 800.00					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	146 881.40		146 881.40					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	778 512.52		778 512.52					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 247.04		6 247.04					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	4 914 130.29	VU	4 914 130.29	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	105.60		105.60						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	391 453.78		104 411.18		287 042.60				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 797 965.17		1 797 965.17						
Personnel et comptes rattachés		8C	222 079.97		222 079.97						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	204 732.60		204 732.60						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	732 774.86		732 774.86						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	36 266.00		36 266.00						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	33 997.44		33 997.44						
Groupe et associés (2)		VI	1 040 086.12		1 040 086.12						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	127 904.19		127 904.19						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	530 220.65		530 220.65						
TOTAUX		VY	5 117 586.38	VZ	4 830 543.78		287 042.60				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	334 206.91	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	81 146.29	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU

Néant ☐

Exercice N, clos le :

31122018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	5 939.75	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 453.00	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Amendes et pénalités		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
			WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						
			- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y2	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV			
		- imposées au taux de 0 %								WH			
		- imposées au taux de 19%								WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A	)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY			
	Majoration d'amortissement*									XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement			X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	60 292.00		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	60 292.00
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		XJ	50 791.25		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		XO	50 791.25		

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

SAS LHOTELLIER EAU
452578941 IS1

31/12/2018

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Cegid Group

Désignation de l'entreprise <u>SAS LHOTELLIER EAU</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	195 486.88	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4- K5)	K6	195 486.88	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	50 791.25	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	246 278.13	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(19 842.65)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	60 179.23				- Autres réserves		ZD	40 336.58				
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Dividendes		ZE					
				ØF					Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I			ØF	40 336.58				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG					
								TOTAL II		ZH	40 336.58					
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N : Exercice N - 1 :																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	1 927 182.65		1 907 235.21		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 121 559.00)										XQ	127 031.11		79 861.67		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	348 028.46		399 468.53		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	15 261.20		39 125.57		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	1 345 866.11		556 722.94		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	3 763 369.53		2 982 413.92		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	29 233.00		16 559.00		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	27 911.48		18 804.85		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	57 144.48		35 363.85		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	897 600.00				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	1 162 067.55				
DIVERS	- Montant brut des salaires *										ØB	1 072 927.83				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0.57 %		0.57 %		
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15% JK			Plus-values à 0% JL									
				Plus-values à 19% JM			Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15% JN			Plus-values à 0% JO									
				Plus-values à 19% JP			Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH			N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	PEUGEOT 207 31052011	10 787.58		10 787.58		
	2	FOURGON PEUGEOT EXPERT 21012013	13 579.95		13 579.95		
	3	FOURGON IVECO 16122013	15 000.00		13 783.33	1 216.67	
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	416.67	416.67	416.67			
	2	333.33	333.33	333.33			
	3	1 416.67	200.00	200.00			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			950.00				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU						Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME								
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)								
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie							
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
	sur 10 ans							
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)							
	TOTAL 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N-1						
		N-2						
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1						
		N-2						
		N-3						
		N-4						
		N-5						
		N-6						
		N-7						
		N-8						
		N-9						
	TOTAL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS								
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.								
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .

^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

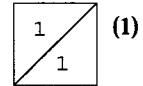
Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELIER EAU					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6					
TOTAL (lignes 4 et 5)	7					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU															Néant ☐		*		
Exercice ouvert le : 01.01.2018 et clos le : 31.12.2018															Durée en nombre de mois		12.00		
DECLARATION DES EFFECTIFS																			
Effectifs moyens du personnel															YP	32.00			
Dont apprentis															YF				
Dont handicapés															YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	7 306 051.96			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT	1 255.00			
TOTAL 1															OX	7 307 306.96			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	669.05			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE				
Subventions d'exploitation reçues															OF				
Variation positive des stocks															OD	63 266.60			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT				
TOTAL 2															OM	63 935.65			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Achats															ON	4 348 661.63			
Variation négative des stocks															OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	1 296 496.00			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS	(121 599.00)			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	6 492.54			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY				
TOTAL 3															OJ	5 530 051.17			
IV Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	1 841 191.44	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).															SA	1 841 191.44			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX				
Effectifs au sens de la CVAE															EY				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX				
Période de référence															GY				
Date de cessation															HR				

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 4 5 2 5 7 8 9 4 1 0 0 0 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LHOTELLIER EAU

ADRESSE (voie) Rue ZI RUE DU MANOIR

CODE POSTAL 76340

VILLE BLANGY SUR BRESLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1.00

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 30 000.00

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination LEAD

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 30 000.00

Adresse : N° Voie ZI RUE DU MARAIS

Code Postal 76340 Commune BLANGY - SUR - BRESLE Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET

4 5 2 5 7 8 9 4 1 0 0 0 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LHOTELLIER EAU

ADRESSE (voie)

Rue ZI RUE DU MANOIR

CODE POSTAL

76340

VILLE

BLANGY SUR BRESLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA21PROAVA

31/12/2018

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SAS LHOTELLIER EAU					
SIRET		4 5 2 5 7 8 9 4 1 0 0 0 5 9			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
Rue ZI RUE DU MANOIR CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
				SIRET	
B ACTIVITE					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		0	Bénéfice imposable à 28%
		Bénéfice imposable à 15 %			Déficit 50 791.00
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19%			Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines
Entreprises nouvelles art. 44 septies			Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Sociétés d'investissements immobiliers cotées			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs art. 44 quaterdecies
					Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :					
Viseur conventionné					
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
- du comptable :					
- du conseil :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
- N° d'agrément :					

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU

du 01012018

Adresse Rue ZI RUE DU MANOIR 76340 BLANGY SUR BRESLE

au 31122018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M BOVIN ARNAUD DIRECTEUR D AGENCE	1 RUE CENTRALE 76340 PIERRECOURT FRA
2	M MESNARD ALAIN DIRECTEUR D AGENCE	6 RUE D EN HAUT 80160 THOIX FRA
3	M LAURAIN YANN RESPONSABLE SCE TX	2 RUE DU POIRELET 60650 HODENC-EN-BRAY FRA
4	M GRANGER PAUL RESPONSABLE DSP	12 RESIDENCE JEAN LOU CHRETIEN 76230 QUINCAMPOIX FRA
5	M HERMIER ROMAIN CONDUCTEUR DE TRAVAUX	1 RUE DU FAUBOURG 62121 ACHIET-LE-PETIT FRA
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	67 650.36			67 650.36				67 650.36
2	58 681.02			58 681.02				58 681.02
3	48 954.99			48 954.99				48 954.99
4	47 201.04			47 201.04				47 201.04
5	45 195.17			45 195.17				45 195.17
6								
7								
8								
9								
10								
**	267 682.58			267 682.58				267 682.58

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	9 460.61
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	24 650.62
Total	34 111.23

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	301 793.81	- de l'exercice 2018.. ⑩	(50 791.25)
- de l'exercice précédent ⑩	270 064.00	- de l'exercice précédent ⑩	29 601.00

Nom et qualité du signataire MR SACAVIN SEBASTIEN

A BLANGY SUR BRESLE

le 04032019

DIRECTEUR FINANCE ET ADMINISTRATION

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS LHOTELLIER EAU
452578941 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2018

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	46 072.00
APR - CI En faveur de l'apprentissage	2 400.00

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE
REÇU

LE 14 NOV. 2019

GREFFE

LHOTELLIER EAU SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

LHOTELLIER EAU SAS

Zone Industrielle - Rue du Manoir - CS 80078 - 76340 Blangy sur Bresle

Ce rapport contient 23 pages

Référence : CG / CL

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

LHOTELLIER EAU SAS

Siège social : Zone Industrielle - Rue du Manoir - CS 80078 - 76340 Blangy sur Bresle
Capital social : € 300 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé unique de la société LHOTELLIER EAU SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LHOTELLIER EAU SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société constate le chiffre d'affaires sur les contrats selon les modalités décrites dans la note « Chiffre d'affaires » de l'annexe. Les résultats de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par la société.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison de la période avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

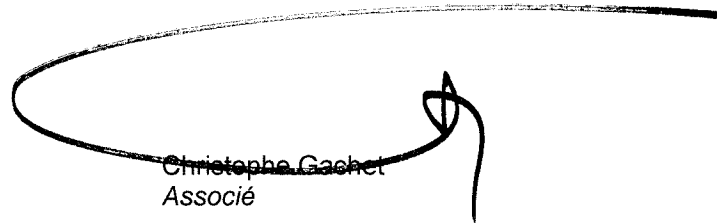
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 28 juin 2019

KPMG S.A.



Christophe Gachet
Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	75 915	30 227	45 688	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	852		852	852
Installations techniques, matériel, outillage	204 118	117 168	86 950	96 312
Autres immobilisations corporelles	713 770	341 704	372 067	179 376
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 600		2 600	2 600
ACTIF IMMOBILISE	997 256	489 099	508 157	279 140
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	21 506		21 506	21 506
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	99 093		99 093	35 826
Avances et acomptes versés sur commandes	13 768		13 768	15 120
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 137 689	2 227	4 135 462	2 360 051
Autres créances	939 435		939 435	398 783
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	27 426		27 426	115 889
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	5 238 916	2 227	5 236 689	2 947 174
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 236 172	491 326	5 744 846	3 226 314

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 300 000)	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	40 337	
Report à nouveau		-19 843
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 940	60 179
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	376 277	370 337
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	76 337	6 337
Provisions pour charges	9 052	24 083
PROVISIONS	85 389	30 420
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	106	4 653
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	391 454	275 163
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		7 823
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 802 959	1 148 132
Dettes fiscales et sociales	1 195 853	890 329
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 997	13 122
Autres dettes	1 328 590	120 656
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	530 221	365 678
DETTES	5 283 180	2 825 557
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 744 846	3 226 314

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens			7 306 052	7 236 198
Production vendue de services	7 306 052		7 306 052	7 236 198
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	7 306 052		7 306 052	7 236 198
Production stockée				-557 393
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			21 921	36 702
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			669	52
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 328 642	6 715 558
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-63 267	-35 826
Variation de stock (marchandises)			1 881 788	2 418 565
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			3 763 370	2 982 414
Autres achats et charges externes			57 144	35 364
Impôts, taxes et versements assimilés			1 061 149	813 599
Salaires et traitements			420 028	310 134
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION			127 787	93 531
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			2 100	20 050
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			385	16 136
Dotations aux provisions			6 493	287
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			7 256 976	6 654 253
RESULTAT D'EXPLOITATION			71 666	61 305
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				10
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				10
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			2 429	2 021
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			2 429	2 021
RESULTAT FINANCIER			-2 429	-2 010
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			69 237	59 295

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 461	271
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 167	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		2 045
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 628	2 316
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	108	3 303
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 217	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	70 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	71 325	3 303
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-65 697	-988
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-2 400	-1 872
TOTAL DES PRODUITS	7 334 270	6 717 885
TOTAL DES CHARGES	7 328 330	6 657 705
BENEFICE OU PERTE	5 940	60 179

Annexes

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Changement de dénomination sociale.

La dénomination sociale de la société IKOS HYDRA a été modifiée en LHOTELLIER EAU en date du 13 Avril 2018

Cessions de titres.

En date du 19 Mars 2018, Monsieur Christophe SCHUMER a cédé à la société LEAD ses 3000 titres qu'il détenait dans le capital social de la société LHOTELLIER EAU à hauteur de 10%.

La société LEAD devient donc associée unique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code du commerce et du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Amortissements pour dépréciation

Logiciels
Constructions
Installations techniques, mat.outillage
Install. générales agencés, aménagés
Matériel de transport
Matériel de bureau et informatique
Mobilier

1 an
de 10 ans à 40 ans
de 1 an à 7 ans
de 2 à 20 ans
de 2 à 5 ans
de 2 à 3 ans
de 1 an à 10 ans

STOCKS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués aux coûts d'acquisition.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont évalués à leur coût de production.

METHODE D'EVALUATION DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues.

CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des chantiers est comptabilisé selon la méthode à l'avancement.

L'avancement est déterminé sur la base d'une estimation du taux de marge à terminaison des chantiers.

Lorsqu'une affaire est en marge négative à terminaison, une provision pour perte à terminaison (PAT) est constituée.

Elle est calculée par différence entre la perte totale à terminaison et la perte à la clôture, sur la base des déboursés de chantier sans prise en compte de frais généraux opérationnels.

Aucune provision pour perte à terminaison n'a été constatée sur l'exercice 2018.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société bénéficie d'un contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la BNP. Le montant de l'engagement non couvert par le contrat est provisionné dans les comptes de la société. Le montant du contrat est nul au 31 décembre 2018 ; l'engagement a été provisionné en totalité au 31 décembre 2018. Il s'élève à 8 582€.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de cet engagement sont les suivantes :

- Effectif présent au 31 décembre 2018
- Taux d'évolution des salaires : 0.50 %
- Taux d'actualisation : 1.62 %
- Turn-over : Extrêmement fort

CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 46 072€.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales). Au bilan, il a été imputé en moins du poste Etat Impôt sur les sociétés (CICE utilisé pour réduire le solde d'IS à payer) pour 46 072€.

Ce "produit" correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé pour financer les investissements. Il traduit le droit au CICE acquis par notre société au titre des rémunérations éligibles comptabilisées au cours de l'exercice 2018.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 247		55 669
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	852		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	180 187		23 930
Installations générales, agenc., aménag.	14 069		
Matériel de transport	416 210		231 790
Matériel de bureau, informatique, mobilier	44 437		46 631
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	655 756		302 351
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 600		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 600		
TOTAL GENERAL	678 603		358 020

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			75 915	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			852	
Installations techn., matériel et outillages ind.			204 118	
Installations générales, agencements divers			14 069	
Matériel de transport		39 367	608 633	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			91 068	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		39 367	918 740	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			2 600	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 600	
TOTAL GENERAL		39 367	997 256	

Amortissements

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 247	9 980		30 227
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	53	426		479
Installations techniques, matériel et outillage industriels	83 822	32 866		116 688
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 251	1 407		5 658
Matériel de transport	264 274	71 499	38 151	297 622
Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 816	11 608		38 423
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	379 216	117 806	38 151	458 871
TOTAL GENERAL	399 462	127 786	38 151	489 098

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	24 083		15 031	9 052
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	6 337	70 000		76 337
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	30 420	70 000	15 031	85 389
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	210	2 017		2 227
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	210	2 017		2 227
TOTAL GENERAL	30 630	72 017	15 031	87 616
Dotations et reprises d'exploitation		70 000	15 031	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		2 017		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 600	2 600	
Clients douteux ou litigieux	251	251	
Autres créances clients	4 142 431	4 142 431	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 800	2 800	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	146 881	146 881	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	778 513	778 513	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	6 247	6 247	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	5 079 723	5 079 723	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	106	106		
Emprunts et dettes financières divers	391 454	104 411	287 043	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 802 959	1 802 959		
Personnel et comptes rattachés	222 080	222 080		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	204 733	204 733		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	732 775	732 775		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	36 266	36 266		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 997	33 997		
Groupe et associés	1 040 086	1 040 086		
Autres dettes	288 504	288 504		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	530 221	530 221		
TOTAL GENERAL	5 283 180	4 996 137	287 043	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	334 207			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	81 146			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	INT COURUS SUR EMPRU	105,60	40,70	64,90
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		105,60	40,70	64,90
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
408000	FOURNISSEURS FRES NO	48 642,35	4 452,00	44 190,35
408100	F.N.P CHAINE ACHAT	489 953,38	414 015,79	75 937,59
408200	F.N.P GROUPE	37 071,50	144 289,35	-107 217,85
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		575 667,23	562 757,14	12 910,09
AUTRES DETTES				
455800	INT. COURUS / DETTES	36,44	23,22	13,22
TOTAL AUTRES DETTES		36,44	23,22	13,22
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428000	PERSONNEL CHARGES A	46 000,00	34 500,00	11 500,00
428300	CHARG. A PAYER CONGE	95 251,52	90 200,90	5 050,62
428600	PERSONNEL CHARGES A		1 630,00	-1 630,00
438000	ORGANISMES SOCIAUX C	69 245,76	61 315,45	7 930,31
438600	ORG.URSSAF A PAYER		766,10	-766,10
448600	ETAT CHARGES A PAYER	23 545,00	16 291,00	7 254,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		234 042,28	204 703,45	29 338,83
TOTAL CHARGES A PAYER		809 851,55	767 524,51	42 327,04

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	PRODUITS CONSTAT.D'A	-530 220,65	-365 678,33	-164 542,32
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-530 220,65	-365 678,33	-164 542,32

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418000	CLIENTS FACT.A ETABL	1 957 498,20	1 184 987,33	772 510,87
418200	F A E GROUPE	5 175,00	1 525,28	3 649,72
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 962 673,20	1 186 512,61	776 160,59
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		1 962 673,20	1 186 512,61	776 160,59

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	30 000	3 000	3 000	10
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Ventilation du chiffre d'affaires en K€

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017	%
703- TRAVAUX STPD	1 878		1 878	370	407,57 %
704- TRAVAUX HORS SS TT	5 348		5 348	883	505,66 %
706- PRESTA DSP	69		69	5 978	-98,85 %
708- PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	11		11	5	120,00 %

TOTAL	7 306		7 306	7 236	0,97 %
-------	-------	--	-------	-------	--------

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	69 237		69 237
Résultat exceptionnel à court terme	-65 697		-65 697
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	3 540		3 540



LHOTELLIER EAU

Société Par Actions Simplifiée au capital de 300 000.00 €

Siège social : Zone Industrielle Rue du Manoir - CS 80078

76340 BLANGY SUR BRESLE

452 578 941 RCS DIEPPE

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN **DATE DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le vingt-huit juin,

la société LHOTELLIER EAU représentée par Monsieur Paul LHOTELLIER, agissant en qualité d'associée unique et présidente de la société LEAD, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Président.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique, connaissance prise des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

TROISIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 5 939.75 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 5 939.75 €

affecté au compte "Autres réserves".

QUATRIEME DECISION

L'associée unique note que le mandat de la société KPMG SA commissaire aux comptes titulaire, n'arrivera à échéance que lors de l'assemblée générale de 2023 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en le 31 décembre 2022.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique constate que le mandat de Monsieur **Sébastien SACAVIN, Vice-Président Finances et Administration Groupe**, est arrivé à échéance, et décide de le renouveler pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'associée unique constate que le mandat de Monsieur **Olivier LESENNE, Vice-Président Technique Groupe**, est arrivé à échéance, et décide de le renouveler pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

L'associée unique

